

OnRègle avec l'ABC-Québec

La boîte à outils pour le juriste du 21^e siècle

Services	Temps de traitement suggéré (minutes)	Prix du service juridique à la carte	Le client provient du site OnRègle.com	Le client provient de votre site
1) Réponse "expresse"	15	40\$	20\$	24\$
2) Mise en demeure (automatisée)	0	N/A	N/A	10\$
3) Mise en demeure avec révision	20	54\$	46\$	54\$
4) Mise en demeure avec révision & appel	35	84\$	71\$	84\$
5) Mise en demeure avec révision, appel & signature	45	105\$	89\$	105\$
6) Petites créances (automatisée)	0	N/A	N/A	20\$
7) Petites créances avec révision	30	105\$	89\$	105\$
8) Petites créances avec révision & appel	45	135\$	115\$	135\$
9) Petites créances avec révision, appel & préparation à l'audience	60	180\$	153\$	180\$
10) Représentation à la Cour (hors Québec)	180	300\$	255\$	300\$
11) Coaching pour les petites créances	45	90\$	77\$	90\$
12) Révision de document (individus)	60	120\$	102\$	120\$
13) Révision de document (entreprise)	120	180\$	153\$	180\$
14) Médiation en ligne - moins de 2,5 heures - (gratuite - avec enfants)	N/A	Des frais technologiques de 70\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.	Des frais technologiques de 63\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.	
15) Médiation en ligne - plus de 2,5 heures - (gratuite - avec enfants)	N/A	Des frais technologiques de 110\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.	Des frais technologiques de 100\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.	
16) Médiation en ligne (sans enfants à charge)	N/A	Des frais technologiques de 70\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.	Des frais technologiques de 63\$ sont retenus	

OnRègle avec l'ABC-Québec

La boîte à outils pour le juriste du 21^e siècle

				sur le total des honoraires de la médiation.
17) Annulation de pension alimentaire	45	295\$	185\$	203\$
18) Divorce conjoint	90	495\$	345\$	380\$

★ Les frais technologiques reliés aux médiations sont payables uniquement lorsque le médiateur(trice) reçoit son paiement du gouvernement.